

## Réunion du Conseil Communautaire 27.09.2011 / ECHEVANNES

### Compte-rendu

#### Liste des présents :

**Présents:** MM. MOYEMONT. MICHELIN. LASSERTEUX. BOIRIN. STAIGER. CHAUTEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. COLLET. FONT. LAVEVRE. BALLAND. THABARD. BEZIAN. FREQUELIN. VANNESTE. ALBIN. BOULAY. SAULIN. GRADELET. MARTIN. VERGER. KROL.

Mmes GUELAUD. CORMILLOT. GUINET. CHANUSSOT.

**Suppléants:** MM. DIDION. BAILLEUL. BUNTZ

#### Personnes excusées :

MM. GAUDE. ROBIN. BOLDRINI. MONOT.  
LUYT. Mme MARTINEZ  
M. BAUDRY (pouvoir à Mme CHANUSSOT)  
M. GASSE (pouvoir à M. COLLET)  
Mme LETOUZEY (pouvoir à Mme CORMILLOT)

#### Personnes absentes :

Mme DURAND-BADET

#### Assistaient également à la réunion :

MM. AGNOLI. LIOTARD. DUTRUEL. SCHWEIZER. PETITGUYOT.  
Mmes DUSSOL. GRISON. TORRE.

**Rédaction :** Véronique GOUDET, le 21/10/2011

**Validation :** Michel MAILLOT, le 26/10/2011

**Diffusion :** Délégués communautaires

## 23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

## 1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 6 Septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

## 2/ Actions sociales

### • Enfance jeunesse :

#### ○ **Décharge de responsabilité et remise gracieuse régisseur (délib 73/2011) :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de décharge et remise gracieuse formulée par M. VIGANONI Sébastien, régisseur, pour le débet constaté à la régie d'un montant de 126 € suite au vol constaté les 27 et 28 août à l'Espace Jeunes de Marsannay le Bois.

#### ○ **Bilans été 2011 et rentrée 2012 :** ils sont présentés par Christian Charlot (*power point joint*)

### • Mobilité :

#### ○ **Transport à la demande : lancement d'une nouvelle consultation (délib 74/2011) :**

MOBITILLE a été mis en place le 18 Septembre 2010 par la Covati et la Communauté de Communes des Sources de la Tille.

Le marché signé avec l'entreprise TRANSDEV est arrivé à échéance le 31 Aout 2011.

La consultation lancée en Juillet 2011 a été déclarée infructueuse par la commission d'ouverture des plis.

La commission transports a travaillé sur les différentes hypothèses validées lors du conseil communautaire du 6 Septembre : régie directe ou nouvelle consultation.

RAPPEL : Le budget 2011 de MOBITILLE a été voté pour la totalité de l'année c'est pourquoi le coût de la prolongation de MOBITILLE pour la période de Septembre à Décembre 2011 ne pose pas de problème budgétairement parlant.

Le Conseil Général finance à 50 % le coût de fonctionnement du service.

Le budget pour l'année en cours a été voté comme suit :

#### Dépenses et recettes pour l'année 2011

|                            |                               |  |
|----------------------------|-------------------------------|--|
| <b>Dépenses</b>            | <b>TRANSDEV</b>               | 30 827,16                                |
| <b>Recettes</b>            | <b>CR (30%)</b>               | 6 165,44                                 |
|                            | <b>CG (50%) COVATI</b>        | 14 123,22                                |
|                            | <b>CC Sources de la Tille</b> | 2 064,57                                 |
| <b>Total</b>               |                               | 22 353,23                                |
| <b>Coût pour la COVATI</b> |                               | <b>8 474,00</b><br>Soit 706 euros / mois |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer une nouvelle consultation, approuve le cahier des charges et autorise le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### ○ **Transport à la demande : étude régie directe**

Une étude plus poussée concernant la régie directe sera menée si l'appel d'offres lancé est infructueux.

Pour la commission, la Covati n'a pas vocation à faire ce service en direct.

(*power point joint*)

### • Personnes âgées :

#### ○ **Semaine Bleue : Convention avec le CCAS d'Is-Sur-Tille (délib 75/2011) :**

Le CCAS de la ville d'Is-sur-Tille organise chaque année dans le cadre de la semaine bleue un après-midi récréatif pour les personnes âgées, spectacle et goûter, à la salle des Capucins à Is-sur-Tille. Le Conseil Communautaire souhaite que les personnes âgées des communes adhérentes puissent participer à cet après-midi. Après avoir entendu les explications du président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de participer financièrement à l'après-midi récréatif comme suit :

- Prise en charge du transport de toutes les personnes âgées qui le souhaitent, des communes hors Is-sur-Tille, aller et retour

- Prise en charge du goûter pour toutes les personnes présentes ainsi qu'une partie du coût du spectacle (dépenses inscrites au budget 2011).

Autorise le Président à signer la convention relative à cette opération.

### 3/ Ecole de Musique

L'effectif de l'école de musique passe de 174 à 170 élèves pour la rentrée 2011/2012.

- **Création de postes rentrée 2011/2012 (délib 76/2011) :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 de 3 postes d'assistant en enseignement artistique contractuel (CDD) :

- 1 poste à raison de 3 heures 00 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 3/20<sup>e</sup>)
- 1 poste à raison de 4 heures 00 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 4/20<sup>e</sup>)
- 1 poste à raison de 5 heures 45 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 5.75/20<sup>e</sup>)

Ces postes sont créés conformément à l'article 3 – alinéa 6 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des assistants en enseignement artistique (IM 303).

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer les contrats correspondants et dit que les crédits sont inscrits au budget 2011.

- **Rémunérations accessoires (délib 77/2011) :**

Le Président explique que certains assistants en enseignement artistique recrutés pour l'école de musique exercent déjà un emploi public à temps complet. Il explique également que pour certains instruments, il est difficile de trouver des professeurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de rémunérer trois assistants en enseignement artistique au moyen d'une rémunération accessoire à compter du 12 septembre 2011 :

- Monsieur Frédéric BUISSON percevra un forfait mensuel de 105 € correspondant à 1 h 30 hebdomadaires d'enseignement
- Monsieur Philippe BOISSERANC percevra un forfait mensuel de 475 € correspondant à 6 h 45 hebdomadaires d'enseignement
- Monsieur Pierre-Jean YEME percevra un forfait mensuel de 390 € correspondant à 5 h 30 hebdomadaires d'enseignement.

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer les contrats correspondants et dit que les crédits sont inscrits au budget 2011.

- **Création d'un poste du Dumiste (délib 78/2011) :**

Le Président explique que, lors de la signature de la convention avec le Conseil Général pour le passage en niveau III, la Covati s'est engagée à créer un poste de dumiste.

Vu la convention signée avec le Conseil Général concernant le passage de l'école de musique en niveau III du schéma départemental des enseignements artistiques, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 d'un poste d'assistant spécialisé en enseignement artistique titulaire du DUMI à raison de 12 heures hebdomadaires, il autorise le Président à signer le contrat correspondant et dit que les crédits sont inscrits au budget 2011.

Un courrier sera adressé pour information aux directeurs des écoles primaires du territoire des trois communautés de communes afin que ceux qui le souhaitent puissent inscrire les interventions musicales dans leur projet d'école.

### 4/ SPANC

- **Modification Délibération du 12 Avril 2011(délib 79/2011) :**

La délibération qui devait modifier celle prise par le Conseil Communautaire du 12 avril dernier est retirée car elle n'a plus d'utilité.

M. Alain VERGER demande aux mairies de bien vouloir communiquer à la COVATI les coordonnées de leurs nouveaux habitants.

### 5/ Administration Générale

- **Bail bureaux COVATI avec la Commune d'Is-Sur-Tille (délib 80/2011) :**

Le président explique que le contrat de location des bureaux est arrivé à terme. Il expose que l'ancien contrat avait été conclu avec le Sivom d'Is-sur-Tille et qu'il n'a pas à ce jour été actualisé en fonction de la surface occupée par la Covati. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les termes du contrat de location qui sera

conclu entre la commune d'Is-sur-Tille, propriétaire des locaux et la Covati, dit que ce contrat entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2011, fixe le loyer à la somme de 787.00 € (sept cent quatre vingt sept euros) par mois, charges comprises, pour une surface de 245 m<sup>2</sup> et autorise le Président à signer le contrat de location correspondant.

## 6/ Questions diverses

### Point sur la Commission Départementale de Coopération Intercommunale :

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 2 décembre.

A la proposition alternative de regroupement de la Covati avec les communautés de communes de Selongey et des Sources de la Tille, la communauté de communes de Selongey a émis un avis défavorable ainsi que les huit communes qui la composent. La communauté de communes des Sources de la Tille ne s'est pas prononcée (donc avis réputé favorable) ; en ce qui concerne les communes : 2 sont favorables, 5 sont défavorables et 3 n'ont pas délibéré.

Lors de la réunion du 23 septembre dernier, il a été envisagé par les représentants de l'assemblée des Maires de Côte d'Or un regroupement entre les communautés de communes des Sources de la Tille, de Selongey et du Val de Vingeanne (Fontaine Française) ; la Covati restant seule.

### Point sur la Société Publique Locale :

La commune d'Is-sur-Tille avait demandé une étude d'opportunités qui devait être rendue début septembre. Une présentation était programmée le 8/09 pour les conseils municipaux d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille et le 13/09 pour information à l'attention des délégués communautaires.

L'étude ayant été rendue incomplète, les présentations ont dû être reportées (au 13/09 pour Is-sur-Tille et Marcilly-sur-Tille).

Les conseils municipaux des deux communes se sont prononcés pour la création d'une SPL concernant le projet du quartier Ami.

Il est proposé de programmer une réunion à l'attention de tous les conseillers et élus du territoire de la Covati au cours de laquelle deux thèmes seraient développés :

- Organisation territoriale (la réforme)
- Présentation de la SPL.

### Point sur les affaires en cours

- Intervention de Daniel Lavèvre :
  - Les travaux de voirie 2011 se terminent cette semaine.
  - Travaux de voirie 2012 : un courrier sera adressé aux communes. Les demandes de chiffrage devront être terminées pour fin décembre 2011.
  - Changement de domanialité : le Conseil Général a sollicité l'avis de la Covati concernant les modifications de domanialité consécutives à la mise en service de la déviation de la RD 903. *La réponse de la Covati est jointe à ce compte-rendu.*
  - Défibrillateurs : la consultation a été lancée. Les offres devront être remises avant le 5 octobre 2011.
  - Balayage : le balayage est toujours interdit par arrêté préfectoral pour cause de sécheresse.
- Intervention de Christian Charlot :

Plusieurs communes ont rencontré des problèmes en ce qui concerne la restauration scolaire.  
Il serait intéressant de signaler tout mécontentement afin qu'une action collective puisse être organisée.  
La livraison des repas étant réalisée depuis Epinal, la question se pose de la livraison par mauvais temps.  
Michel Maillot propose qu'une réflexion sur un nouveau fonctionnement soit menée pour la rentrée prochaine.

**La séance est levée vers 22 h 00**